

Département  
de l'Isère

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE PRIMARETTE**

L'an deux mil dix-neuf le 19 décembre à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Primarette, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Angéline APPRIEUX, Maire.

Nombre de conseillers : 14  
Nombre de présents : 13

**Étaient présents** : APPRIEUX Angéline, DELAY Jean-Louis, GAS Marcel, BRAGANTI Karine, SANTONAX Martial, HUREL Noël, LANTHEAUME Christiane, NORMAND Patrick, MERCIER Serge, CARRION Adèle, POURCHERE Jean-Daniel, GUERRERO Elisabeth, GENTIL Franck.

**Absents excusés** : AVALLET Michèle,

**Date de la convocation** : 12 décembre 2019

**Secrétaire de séance** : GUERRERO Elisabeth

**Objet de la délibération** : Autorisation au maire de dépôt et de signature du permis de construire de l'école.

**Vu** le projet de l'accessibilité de l'école et de la construction du restaurant scolaire,

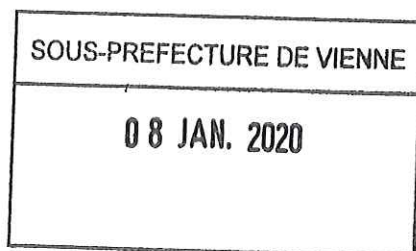
Le permis de construire de ce bâtiment, élaboré par l'architecte Bruno QUEMIN, doit être signé et déposé par Madame le Maire de Primarette.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à déposer un permis de construire pour la réalisation de ce projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, par 11 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention :

**Autorise** Madame le Maire à déposer le dossier de Permis de Construire « Accessibilité de l'école et construction du restaurant scolaire ».  
**Donne** tous pouvoirs à Madame Le Maire pour signer tout document s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré ce jour, le 19 décembre 2019



**Le Maire,**  
Angéline APPRIEUX

